

# COMMUNAUTE LAIQUE FRANCAISE DE L'ORDRE DE L'INTER-ÊTRE

## Processus de Transmission des 14 Entraînements à la Pleine Conscience

*Chaque membre de la communauté de l'Inter-Être doit être un pilier, une source d'inspiration.*

*Avec votre veste marron qui symbolise l'humilité, la force silencieuse, vous devez construire votre Sangha.*

Thich Nhât Hanh, Enseignement du 11 juin 2010  
Institut Européen du Bouddhisme Appliqué en Allemagne - EIAB

1. Le pratiquant qui souhaite recevoir la transmission des 14 Entraînements à la Pleine Conscience et entrer dans l'Ordre de l'Inter-Être :

- a) a reçu la transmission des 5 Entraînements à la Pleine Conscience et les a pratiqués, étudiés et observés régulièrement depuis au moins deux ans,
- b) est en harmonie, en lien régulier et au service de la Sangha locale,
- c) exprime son souhait oralement, ou par écrit à un ou des membres de la communauté de l'Inter-Être de sa Sangha locale. S'il n'y a pas de membre de l'Ordre de l'Inter-Être dans sa Sangha, il s'adresse à ceux de la Sangha la plus proche.

Suite à sa demande, les documents suivants lui sont remis :

- . **INTER-ÊTRE**, Thich Nhât Hanh, 1966 [document 2]
- . **RETRAITE DE L'INTER-ÊTRE**, Thich Nhât Hanh, Enseignement du 11 juin 2010, EIAB [document 3]
- . **QUESTIONS POUR RÉFLÉCHIR À MON ASPIRATION**, Collège des Enseignants du Dharma laïques, 2013 [document 4]
- . **CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ENTRER DANS LE PROCESSUS**, Collège des Enseignants du Dharma laïques, 2013 [document 5]
- . **CRITERES POUR RECEVOIR LA TRANSMISSION** (document 6)

Après avoir consulté ces documents, le pratiquant et les membres de l'Ordre de l'Inter-Être examinent ensemble, si les conditions pour être postulant sont réunies.



1. Tous les membres de l'Inter-Être de la Sangha locale se concertent pour accepter ou différer la demande en s'appuyant sur le document « **CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ENTRER DANS LE PROCESSUS.** » [document 5]

Avant l'acceptation définitive, ils doivent s'assurer que la Sangha locale soutient cette demande.



2. Lorsque la demande a été acceptée, les membres de l'Ordre de l'Inter-Être organisent le parrainage en se concertant pour choisir un-e ou deux parrains/marraines de la Sangha locale. Le pratiquant est informé de ce choix.

S'il/elle est d'accord, la période d'accompagnement peut commencer.

S'il/elle n'est pas d'accord avec les propositions, les membres de l'Inter-Être et le pratiquant chercheront ensemble une solution qui convienne à tous.

Les parrains/marraines resteront en lien entre eux et avec le/la filleul-le tout au long de la période de parrainage, pour le/la soutenir et l'éclairer dans son travail d'étude (si possible dans un atelier), de compréhension, d'approfondissement et de pratique des 14 Entraînements à la Pleine Conscience.

Le pratiquant rédige alors une lettre de motivation adressée à Thây qu'il remet à ses parrains/marraines.

Il/elle devient alors **POSTULANT-E**.



3. Un délai d'un an au moins est demandé au postulant entre la date d'acceptation de sa demande et celle de l'ordination.

A la fin de cette période, à l'aide du document **CRITÈRES POUR RECEVOIR LA TRANSMISSION** [document 6], les parrains/marraines, le/la postulant-e et les membres de l'Inter-Être de la Sangha locale font ensemble le point et décident si le/la postulant-e est prêt-e à recevoir les 14 EPC et à devenir membre de l'Ordre de l'Inter-Être.

4. Son nom est communiqué par ses parrains/marraines à l'ensemble des membres de l'Ordre de l'Inter-Être francophones par l'intermédiaire de la coordination Inter-Être.

S'il y a accord, il/elle devient **ASPIRANT-E**. Il/elle peut désormais participer aux rencontres de la Communauté de l'Ordre de l'Inter-Être.



5. Dès lors, trois documents doivent être établis :
  - a. une lettre de l'aspirant-e adressée à Thây développant son aspiration,
  - b. la lettre de la sangha locale attestant qu'il y a harmonie et accord dans la Sangha pour la transmission,
  - c. la lettre de recommandation des parrains/marraines.

Ils sont transmis :

- au collège des Enseignants du Dharma monastiques et
- au collège des Enseignants du Dharma laïques

L'aspirant-e doit se tenir prêt(e) à recevoir l'ordination en ayant avec lui ou elle une copie de ces documents qui sont indispensables.

Ne pas oublier que le Village recommande à l'aspirant-e d'arriver quelques jours avant la cérémonie afin de créer les conditions favorables à la transmission et qu'il/elle remplisse un dernier document fourni sur place.



### **Informations complémentaires: adresses pour envoyer les documents**

Pour le collège des Enseignants du Dharma monastiques : [sanghafr@gmail.com](mailto:sanghafr@gmail.com)

Pour le collège des enseignants du Dharma laïques : [enseignants-du-dharma-laiques@laposte.net](mailto:enseignants-du-dharma-laiques@laposte.net)

Pour la coordination Inter-Être : [coordination.ie@laposte.net](mailto:coordination.ie@laposte.net)